

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le 30 JUIL. 2014

CAB - PP/IT-FR - Me D.14-2357

Monsieur le Député, *cher Joël,*

Vous avez appelé mon attention sur la situation du centre hospitalier (CH) de Briançon et des échanges réguliers ont eu lieu avec mon cabinet sur la situation de l'établissement.

Le directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) de Provence Alpes Côte-d'Azur (PACA) a pris récemment la décision de placer l'établissement sous administration provisoire, pour une durée de 6 mois renouvelable. Les instances de l'établissement sont toutefois maintenues. Au départ du directeur actuel, un membre de l'équipe de direction assurera la continuité dans l'attente de la prochaine nomination des administrateurs provisoires, en lien avec l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

L'administration provisoire devra établir un point précis sur la situation de l'établissement et sur les diverses mesures de réorganisation à entamer, poursuivre ou amplifier. Elle s'attachera également à établir au sein du CH un dialogue social indispensable pour accompagner les évolutions de l'établissement.

La mission d'administration provisoire devra présenter les mesures de nature à rétablir durablement la situation financière de l'établissement. Un contrat de retour à l'équilibre devra être signé avec l'ARS PACA. Il conviendra de veiller aussi à développer tous les partenariats et complémentarités possibles avec les établissements de santé des Hautes-Alpes, notamment le CH de Gap.

Par ailleurs, s'agissant de la transformation du service de réanimation en unité de surveillance continue, une expertise médicale a été diligentée par l'ARS pour évaluer les modalités de l'évolution préconisée par l'IGAS.

Le rapport de cette mission, composée de trois médecins dont le médecin conseiller du directeur général de l'ARS, un professeur des universités - praticien hospitalier en anesthésie réanimation (CHU de Saint-Etienne) et un responsable de SAMU (CHU de Nice) doit nous parvenir prochainement. Les conclusions de ce rapport d'experts, les préconisations de l'ARS, ainsi que le diagnostic que formuleront les administrateurs provisoires doivent permettre de prendre une décision d'ici la fin 2014 sur l'organisation médicale du CH de Briançon en cohérence avec ce que prévoit le schéma régional de l'organisation des soins de la région PACA.

Monsieur Joël GIRAUD
Député des Hautes-Alpes
10 avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIERE-LA-BESSÉE

Dans cette attente, les difficultés à recruter en nombre suffisant des médecins réanimateurs ont conduit la direction de l'établissement à mettre en place une organisation en unité de surveillance continue depuis le 1^{er} juin 2014.

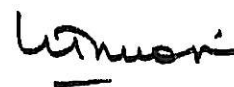
Sous réserve de la bonne conduite des travaux nécessaires au redressement de l'établissement, vous pouvez compter sur la poursuite de l'accompagnement financier de l'Etat qui s'est concrétisé au cours des trois exercices écoulés par une aide de 25 millions d'euros.

Enfin, l'étude du développement des coopérations en matière hospitalière avec l'Italie a également été initiée et j'ai demandé aux services du ministère, en lien avec l'ARS, de soutenir cette démarche.

Le CH de Briançon a toute sa place en qualité d'établissement de proximité, de CH de premier recours, compte tenu de son positionnement géographique. Il convient que les acteurs locaux en liaison avec les autres structures sanitaires des Hautes-Alpes, sous la coordination de l'ARS PACA, mettent en œuvre les réorganisations indispensables permettant de garantir sa pérennité au sein de la population des briançonnais. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma sincère considération.

Amats,



Marisol TOURAINE